

# Lettres patentes

Qui ordonnent une fabrication  
 de Deniers d'or fin a l'aiguel,  
 de Deniers d'argent et de vin ga  
 mentionnez, et en leur prix de ce  
 marcs d'or et d'argent qui seront  
 apportez et monnoyez. R.º.

Du No. 2. <sup>1255</sup> 1555.

Jean par la grace de Dieu Roy  
 de France a nos amors et seaux  
 Les Generaux M.<sup>rs</sup> de nos Monnoyes  
 Salut et dilection. Sçavoir vous  
 faisons que nous par une grande  
 et bonne deliberation en avec nostre  
 conseil Les Prelats Baronns et  
 gens de nostres Royaumes sur la  
 fau et reformation de nostre

de nos Monnoyes en yvee jellou  
mettre en bon et d'eu l'estai par le dieu  
Conseil avons fait et ordonnee  
et voulons que par toutes Les  
Monnoyes de nostre Royaume  
lon face faire et ouvrir la ou il  
appartiendra tel ouunage d'or  
en d'argent blanc et noir comme  
et apres est divisee C'est a sçavoir  
que nous voulons que lon face  
deniers d'or fin a l'aiguel qui  
seront de cinquante deniers en  
denier et poids au marc de  
Paris et auront cours par  
vingt sols parisis l'apiece  
En donnant a tous Changeurs  
et marchands frequentans nos  
Monnoyes de Chacun marc  
d'or fin qu'ils apporteront en  
jellou cinquante et jeun deniers  
d'or a l'aiguel et aussy Monnoys  
d'argent blanche et noir sur la

pied de M. amoye 24<sup>l</sup> en <sup>blanc</sup> deniers  
 de chacun marc d'argent nommé  
 argem. le Roy six livres. blancs  
 Sur lesquels pied l'un face denier  
 blanc qui seroit à l'un denier  
 de Roy d'argem. et autres.  
 Pour vous dix deniers blancs  
 blancs. et de l'un et de l'autre  
 au d. marc. et Paris le denier  
 et de l'un et de l'autre qui seroit à  
 de l'un denier dix huit grains et de l'autre  
 d'argem. de trois. et de l'un et de l'autre  
 denier et de l'autre au d. marc. et  
 autres. Pour vous deux deniers  
 blancs et de l'un et de l'autre  
 Paris à deux deniers et de l'un  
 d'argem. et de l'autre dix huit grains  
 et de l'un et de l'autre au d. marc.  
 et autres. Pour vous un petit  
 denier Paris blancs et de l'un  
 denier blancs et de l'autre denier  
 blancs à deux deniers de Roy.

est: argent. et de vingt de la de  
prix au d: marc. et aurou. Coude  
pau au denier Cournoia La piece  
et petite mailles Cournoia x. au  
denier souze grain de loy de dix  
argent et de. Trente de la de prix  
au d: marc. et aurou. Coude. pour  
une mailles Cournoia La piece  
en faisant jeux de jeu de lance  
en noir monoyz sur tel ou l'ing  
et forme. Comme. bon. ou une  
verres qu'il appartient de estre  
faic en l'indian a tous. Jeux  
Etrangere et Marchandre de  
chaun. marc. D'argent ou de  
apporteront en jettin alloie. a  
huit denier de loy et de argent  
nomme. Le loy Cinq liures cinq  
solis Cournoia en ou chaun marc  
D'argent alloie a deux. et de six  
dix huit grain de loy et de six  
argent quatre liures quinze solis

Touvoira es. En tous autres maneres  
 d'argent alleüe. au dessus quatre  
 Liures Douze. Solo Touvoira si e  
 orme mandona es. Estroillament  
 en joignour a vous es. et a chacun  
 de vous que tantose es. et a vous  
 de lay orme faittes faire. en oures  
 par toutes et chacune nos dices  
 monnoyes la. ou il appartra  
 estre et au toutes jelles monnoyes  
 d'argent blanche en oures par  
 la forme et maniere que dit est.  
 Difone et voulons que. toutes  
 sommes et faittes sommes aux  
 oures et monnoyes tel. et alaires  
 qu'il. oure. Semblera estre  
 bon & de toutes Leve  
 Orme de plus faire. a vous  
 et a chacun de vous et a vous  
 pourrir & par la tenue de  
 ces presentes. Donné a Paris  
 le 30<sup>e</sup> de Mars 1355. ainsi signé par

Paulskoy.